

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 février 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-2-8-2

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
COLLÈGE BEL AIR À MULHOUSE**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente la répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège BEL AIR à MULHOUSE dans le cadre de la mise en service de ses nouveaux locaux.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du Code de l'Éducation (pour les personnels de l'État).

Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Dans le cadre de la mise en service de ses nouveaux locaux, le Conseil d'Administration du collège BEL AIR à MULHOUSE propose, par une délibération du 4 juillet 2013, la liste des emplois bénéficiant d'une concession par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE BEL AIR à MULHOUSE

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	Rez de chaussée boulevard des Nations	4	84m ²	Agent TOS	
2)	1er étage boulevard des Nations	5	109m ²		Conseiller Principal d'Education

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	202 rue de l'illberg	4	121m ²	Agent TOS		04/07/2013
2)	204 rue de l'illberg	4	121m ²		Conseiller Principal d'Education	
3)	206 rue de l'illberg	5	138m ²		Principal	